

FICHE PROGRAMME

Titre du programme	Consultations Obligatoires de l'Enfant (COE) de 1 mois à 4 ans : suivi du développement, dépistage des troubles sensoriels, du langage et de la communication (TSA)
N° ANDPC	10402200008
Catégorie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médecine générale ➤ Pédiatres
Orientations	94. Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire 123. Promotion des nouvelles recommandations et des innovations en pédiatrie
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pédagogique ou cognitive : • Formation présentielle (séminaire, journée, atelier, formation interactive,
Mode d'exercice du participant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Libéraux ➤ Salariés en centres de santé conventionnés ➤ Autres salariés (y compris hospitaliers)
Durée	➤ 2 Journées, soit 14 heures présentielles.
Objectifs	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> Maitriser les étapes du développement neuromoteur de l'enfant de 0 à 4 ans. Utiliser les tests de dépistage auditifs et visuels utilisables au cabinet. Intégrer les étapes de développement du langage oral et de la communication..
Pré requis	➤ Médecin en activité
Résumé	<p>Le Décret n° 2019-137 du 26 février 2019 relatif aux examens médicaux obligatoires de l'enfant et au contrôle de la vaccination obligatoire instaure vingt examens systématiques entre 0 et 18 ans, trois de ces examens font l'objet d'une revalorisation tarifaire dans la convention médicale de 2016 (COE examen du huitième jour, neuvième mois et vingt quatrième mois).</p> <p>La HAS en septembre 2005 avait fait des propositions portant sur « le dépistage individuel chez l'enfant de 28 jours à 6 ans destinés aux médecins généralistes, pédiatre, médecins de PMI et médecins scolaires » préconisant des consultations spécifiques.</p> <p>Les objectifs, définis par le groupe de travail de la HAS, sont de permettre d'identifier chez l'enfant des affections susceptibles d'être dépistées précocement et pour lesquelles des mesures correctrices peuvent être appliquées à des âges clés avec des méthodes de dépistages adaptées et réalisables par les médecins de ville (médecins généralistes, pédiatres)</p> <p>Ce programme de DPC vise à permettre un dépistage des retards de développement, des troubles du langage et de la communication, des troubles de l'audition et de la vision dans le cadre des examens systématiques de suivi et de dépistage de l'enfant dont la liste est décrite dans le décret n° 2019-137 du 26 février 2019. Dans ce séminaire seront décrits les examens prévus dans le carnet de santé à 2 mois, 4 mois, 9 mois, 24 mois, 36 mois, et 4 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépistage des retards de développement. • Dépistage des troubles du langage et de la communication (TSA). • L'âge optimum du dépistage des troubles du spectre autistique (TSA) se situe à 24 mois. Ce repérage à 24 mois fait l'objet de recommandations publiées par la HAS en 2005. (En cours de révision) • Dépistage des troubles auditifs • Dépistage des troubles visuels : <p>La ROSP appliquée aux missions des médecins traitants des moins de 16 ans depuis le 01/01/17 comporte des indicateurs de prévention portant notamment sur le dépistage des troubles sensoriels avant 1 an et des apprentissages (dépistage de troubles du langage pour les enfants de 3 à 5 ans).</p> <p>À l'issue de la formation le participant sera en capacité de réaliser en totalité les examens du carnet de santé de 9 mois, 24 mois, 36 mois et 4 ans.</p>
Tarif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dans le cadre du DPC ; formation prise en charge dans la limite des 21 h annuelles ➤ Hors DPC : Droits d'inscription de 500 € TTC (exonérées de TVA en vertu du a du 4° du 4 de l'article 261 du CGI)
Concepteur du programme	➤ Dr Dominique GIRARDON
Nombre de participant maxi par session :	➤ 47